

pour Daniel Bensaïd

Introduction générale

La référence à la citoyenneté et à la démocratie fonctionne de façon polysémique. Soit la question de l'immigration. Elle est récurrente depuis plusieurs décennies, et, au-delà des populations directement concernées, elle cristallise des problèmes politiques clés dans la phase historique actuelle marquée par la dite mondialisation, la crise des États-nations, mais aussi par l'émergence de nouveaux territoires politiques comme l'Europe. Lorsque, à ce propos, la « classe » politique française (à droite comme à gauche) parle de citoyenneté, c'est essentiellement de façon normative, pour défendre des normes de comportement civique, en lien avec la défense des « valeurs » de la République française. Reste que la citoyenneté moderne – comme procès de construction historique – renvoie d'abord au développement du suffrage universel et, à travers lui, à la définition de la souveraineté populaire. Pourtant, il y a bien longtemps que la gauche, en particulier le PS, a oublié sa proposition du droit de vote des immigrés aux élections locales.

Du coup, on voit mal comment elle pourrait défendre une problématique de la citoyenneté basée sur le droit de résidence. Elle est pourtant décisive si l'on veut construire une citoyenneté et une souveraineté populaire européenne brassant non seulement les populations des autres États européens, mais également celles issues d'autres continents.

Il est vrai que cette classe politique s'intéresse peu à ces problèmes. Dans son immense majorité, elle a défendu un projet de constitution européenne qui entendait définir un pouvoir politique sans la moindre référence à la catégorie de souveraineté. La chose était inédite historiquement. En fait l'Europe se construit à travers la catégorie de « gouvernance » – une catégorie politique néolibérale –, sans se soucier du développement d'une souveraineté populaire européenne.

Quant à une citoyenneté basée sur le droit de résidence, elle s'inscrit pourtant, en la radicalisant, dans une certaine tradition républicaine du droit du sol. Mais cette époque est bien révolue. Aujourd'hui la République est invoquée comme facteur d'ordre (civique) et cadre de défense de l'identité nationale menacée par la mondialisation et les populations qu'elle déverse en Europe. À cet égard, le titre choisit par *Le Monde* pour présenter les positions des principaux candidats à la dernière présidentielle vaut mieux que de longs discours : «La République et la Nation l'emportent sur le communautarisme¹.» Diantre ! L'époque du procès d'universalisation porté par la République française est bien terminée, place à la République identitaire.

Il y a donc deux discours sur la citoyenneté qui est enjeu de bataille. On dira que cela n'est pas nouveau, comme il n'est pas nouveau que «le mouvement ouvrier et révolutionnaire», pour employer une vieille formule, bataille pour des revendications démocratiques que la bourgeoisie ne prenait pas en charge jusqu'au bout. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de défendre des acquis démocratiques, mis à mal par mondialisation capitalisme. Il s'agit, au-delà, de déployer une problématique de démocratie radicale dans de nouveaux territoires et espaces.

Ces exemples permettent également d'indiquer quelques unes des lignes de force théorico-politiques qui sont cristallisées à gauche ou «à gauche de la gauche» durant la période passée sur la question de la citoyenneté et de la souveraineté populaire. Nous retrouverons en détail les auteurs et ici il s'agit seulement d'indiquer de grandes problématiques².

Dans les années 1980 se construit un néolibéralisme «à la française» qui va largement déborder les cercles intellectuels pour devenir, sous des formes diverses, hégémonique dans la gauche officielle (et au-delà). On s'apprête alors à commémorer le bicentenaire de 1789 et ce courant fait sien de la formule de François Furet : «La Révolution française est terminée.» Par là, il faut entendre – au-delà des données de la conjoncture politique d'alors – que les effets d'une problématique de fondation radicale de la souveraineté populaire sont épuisés. Ainsi, selon Pierre Rosanvallon, l'un des principaux représentants de ce courant, nous arrivons au bout d'une certaine vision universaliste de la politique. Après le

1. *Le Monde* du 17-18 décembre 2006.

2. On retrouvera dans l'ouvrage l'ensemble des textes et auteurs cités, je ne fais donc aucun renvoi bibliographique.

suffrage universel de 1848, le vote des femmes en 1946 et l'extension du droit de vote à 18 ans, le «cycle de l'universalisation» est terminé.

Dans sa liste, Pierre Rosanvallon «oublie» ce qui déjà à l'époque est en train de devenir une question centrale du point de vue du suffrage universel (et partant de la citoyenneté) : la question de l'immigration. Et, comme «le cycle de l'universalisation est terminé», il va se prononcer par la suite contre le droit de vote des immigrés, y compris aux élections locales, puis va expliquer que l'équivalence établie par le développement historique entre citoyenneté et nationalité est indépassable. Pierre Rosanvallon n'est pas un «nationaliste souverainiste», reste que, au-delà du problème de l'immigration, sa problématique ne laisse aucun espace pour penser la construction d'une Europe sur la base de la souveraineté populaire qui suppose l'énoncé d'une citoyenneté européenne.

À la même époque (milieu des années 1980), Étienne Balibar prend un chemin inverse à partir, justement, de la question de l'immigration. Pour en traiter, il va proposer de poursuivre le «cycle de l'universalisation», non seulement en accordant le droit de vote aux immigrés, mais en défendant une citoyenneté basée comme droit lié à la résidence. Ce qui suppose de remettre en cause l'équation citoyenneté égale nationalité et face à la crise de l'État-nation de défendre une citoyenneté transnationale articulée à un nouveau territoire ; en l'occurrence l'Europe. Ce faisant, il revisite la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 pour montrer – à l'encontre d'une certaine tradition marxiste – qu'elle est porteuse d'une dialectique moderne de l'«*égaliberté*» qui fonctionne comme un «droit universel à la politique».

Antonio Negri, lui, entend se situer dans une nouvelle période historique («postmoderne», «post-nationale») dans laquelle parler de souveraineté, même populaire, n'a plus de sens. Au demeurant, dès le départ, la souveraineté populaire a eu pour fonction de confisquer le pouvoir constituant de la «multitude». Et s'il appelle à voter oui au référendum sur la Constitution européenne «pour faire disparaître cette merde d'État-nation³», ce n'est pas pour inventer de nouveaux territoires politiques et une nouvelle citoyenneté. Au contraire, figure inversée à la thématique libérale de la «gouvernance», sa problématique est celle de la fin des territoires au profit d'une démocratie des réseaux qui fonctionne hors citoyenneté. C'est, en quelque sorte, la fin de la politique au profit

3. Toni Negri, «Voter oui pour faire disparaître cette merde d'État-nation», *Libération*, 13 mai 2005.

d'une « démocratie neuronale » portée par le développement du « travail immatériel ».

On voit bien comment, au-delà des sujets traités, ces discussions engagent un travail nécessaire de retour (y compris historique) sur toute une série de catégories clés de la politique et de la démocratie moderne : la catégorie de souveraineté, puisque l'on nous dit que la mondialisation est l'avènement d'un monde sans souveraineté ; les rapports entre souveraineté, souveraineté populaire et citoyenneté ; les rapports entre souveraineté et territoire qui se sont cristallisés dans l'État-nation, aujourd'hui en crise. J'en traite dans la seconde partie de l'ouvrage.

Mais ces discussions ont également relancé des débats qui ont été récurrents dans « le mouvement ouvrier et révolutionnaire » – et plus généralement le camp « progressiste » – sur l'appréciation de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*, eu égard notamment aux analyses qu'en fait Marx dans *La question juive*. Citer Marx dans la liste des auteurs indiqués dans le sous-titre du livre n'est pas une figure de style, ni un simple rappel de mes propres référents théoriques et politiques. C'est simplement indiquer la place occupée, notamment dans les années 1980, par certains textes de Marx dans les débats qui s'amorcent autour d'une nouvelle évaluation de la dynamique de la citoyenneté et de la démocratie moderne. Au demeurant, le texte de Claude Lefort « Droits de l'homme et politique » (1980), souvent présenté comme texte fondateur d'une nouvelle analyse de la dynamique de la démocratie moderne, est tout entier construit à partir d'une critique de *La question juive*.

Plus généralement, il est difficile de comprendre les divers niveaux de discussions qui marquent les années 1980 si l'on ne souligne pas le télescopage des temps historiques qui s'y cristallisent. Cette décennie connaît, en quelque sorte, un triple *big bang* dont les effets se font toujours sentir.

D'abord, si l'arrivée de François Mitterrand et de la gauche au pouvoir est bien l'effet différé de Mai 68, la décennie va clore définitivement la séquence historique ouverte par la plus grande grève générale qu'ait connue la France⁴. Des évolutions étaient apparues dans la seconde moitié des années 1970, mais pour la gauche radicale et l'extrême gauche, il faudra attendre quelques années après l'élection pour que cela devienne

4. Pour la périodisation des années 1968, voir mon introduction « Les longues années 68 », in Artous, Epszajn et Silberstein 2008.

manifeste. Ensuite, compte tenu du bilan général de la gauche « officielle » durant la décennie et de la place occupée par la référence à la Révolution française dans cette même gauche, le bicentenaire de 1789 va occuper une place très importante dans la reconfiguration du champ politico-idéologique. Enfin, alors que, au tournant des années 1980, l'extraordinaire expérience polonaise de Solidarnosc pouvait laisser encore croire à un possible développement d'un socialisme démocratique, autogestionnaire dans les pays du « socialisme réellement existant », la fin de la décennie ne voit rien de tel, mais simplement l'écroulement de l'URSS qui marque la fin du « court 20^e siècle », selon la formule d'Hobsbawm (1994).

Il serait illusoire de laisser croire que l'on peut traiter de ces questions indépendamment de sa propre trajectoire politique. La mienne est liée depuis 1968 (et même un peu avant...) à celle de l'extrême gauche, et plus spécialement la « Ligue » (LC, puis LCR). La précision est utile. À l'époque, les courants maoïstes, maoïsants ; ou tout simplement, valorisant la révolution culturelle, avaient une approche totalement différente⁵. D'autre part, elle permet de comprendre la place prise dans ce livre par la question de la citoyenneté comme angle d'attaque des problèmes de la démocratie. En effet, pour le dire vite, la Ligue opposait deux formes de démocratie. L'une (bourgeoise) était basée sur l'élection d'assemblées représentatives sur la base du suffrage universel, l'autre (prolétarienne) de type soviétique ou conseilliste était enracinée dans la production (au sens large de lieux de travail). Le territoire hors production étant pris en compte, mais sur cette base, la Ligue pouvait se battre pour des formes radicales d'assemblées élues au suffrage universel (constituante, assem-

5. Je ne parle pas ici des « mao-staliniens » qui se réclamaient directement de Staline mais de ceux qui valorisaient la révolution culturelle lancée à la mi-1966 par Mao Zedong et qui expliquaient qu'elle remettait en cause une version « économiste » du marxisme (l'accent mis sur le seul développement des forces productives) au détriment de la « révolutionnarisation » des rapports de production par des mobilisations de masse. C'est, par exemple, l'éclairage que donne Jacques Rancière, qui ne s'est jamais proclamé maoïste, dans *La Leçon d'Althusser* (Idée NRF, 1976) lorsqu'il revient sur sa trajectoire et la vision qu'il véhiculait alors, avec d'autres. Mais il ne dit rien sur la structure autoritaire du pouvoir politique en Chine, des formes d'organisation proprement politique d'une démocratie « prolétarienne », évacuant ainsi une question essentielle : la remise en cause de la « théorie » du parti unique effectivement défendue par Mao Zedong. C'est là un « oubli » quasi général de ceux qui, à l'époque, renvoient à la révolution culturelle. Ainsi, Étienne Balibar ne traite pas des formes politico-juridiques de la démocratie – notamment la question du multipartisme – lorsqu'il défend la notion de dictature du prolétariat dans le PCF. (Voir *Sur la dictature du prolétariat*, Paris, François Maspero, 1976.)

blée unique à la proportionnelle), mais il s'agissait de formes transitoires par rapport à l'axe stratégique du pouvoir des conseils ouvriers.

Les années 1970 virent un important travail d'élaboration à propos de démocratie des conseils sur la base d'un retour critique sur l'expérience de la révolution russe, y compris avant sa phase stalinienne. Ainsi, la 4^e Internationale, dont la Ligue était membre, adopta un document programmatique expliquant que le pluripartisme et les libertés démocratiques étaient des données principales de la «dictature du prolétariat». Au sein de la Ligue, nous étions plusieurs à expliquer que, contrairement à une affirmation courante (et encore aujourd'hui), on ne pouvait définir les conseils ouvriers comme relevant d'une démocratie directe s'opposant à la démocratie représentative. Le système des conseils comprenait certes des éléments de démocratie directe (révocabilité des élus), mais c'était une forme de démocratie représentative différente de la démocratie représentative reposant sur la citoyenneté moderne. Il s'agissait, justement, de dépasser la scission entre producteur et citoyen, comme l'expliquait Gramsci dans ses textes sur les conseils ouvriers de Turin de 1919-1920.

Les structures de l'État ouvrier s'enracinent donc dans la production (au sens large) qui, en même temps, est totalement transformée dans ses modes de gestion comme dans ses rapports à l'ensemble du territoire social. Il s'agit d'encadrer la politique dans le socio-économique dans la perspective du dépérissement de l'État, de la politique et du droit ; avec, toutefois, entre-temps, la nécessité de définir une problématique politico-juridique de transition⁶.

Dans ce cadre, la notion de dictature du prolétariat est présentée comme un concept stratégique, au sens où la défense de cette notion est liée à une perspective de lutte pour le pouvoir politique qui s'articule à une perspective stratégique et à une forme d'organisation du pouvoir politique : le pouvoir des conseils. Ce traitement des catégories politiques comme catégories stratégiques me semble important.

Un livre de Philippe Raynaud sur *L'extrême gauche plurielle* est sous-titré : «Entre démocratie radicale et révolution» (Raynaud 2006). L'auteur cite François Furet qui, dans *Le Passé d'une illusion*, explique que la fin de l'idée du communisme «ferme une époque, plutôt qu'elle ne clôt le répertoire de la démocratie [et] ne change rien à la demande démocrati-

6. Voir, par exemple, Daniel Bensaïd (1976) ; et Antoine Artous, Daniel Bensaïd «Hégémonie, autogestion et dictature du prolétariat», *Critique communiste*, n° 16, 1977.

que d'une autre société» (Furet 1995). Et Philippe Raynaud ajoute : « À sa manière, la pensée d'extrême gauche contribue à rouvrir "le répertoire de la démocratie" en prétendant avec plus ou moins d'assurance travailler au dépassement de celle-ci. Elle n'a d'ailleurs d'échos que parce qu'elle s'appuie sur un problème majeur de la démocratie contemporaine qui est celui des difficultés que celle-ci rencontre à l'époque du déclin de l'État-providence dans sa version nationale » (Raynaud 2006 : 191).

Le livre vise d'ailleurs plus large que l'extrême gauche au sens strict du terme puisque, à côté de l'analyse des organisations qui la compose, ou d'auteurs qui s'en réclament explicitement, il traite également d'auteurs comme Toni Negri et Michael Hart, Alain Badiou et Étienne Balibar ; on pourrait ajouter Jacques Rancière à la liste auquel Philippe Raynaud fait seulement allusion. En fait, il vise une série de courants ou auteurs de la gauche critique, qui, dans l'après 1968, se réclamaient du marxisme et de la « révolution » et qui, aujourd'hui, selon lui, se situent plutôt sur le terrain de la démocratie radicale. Du moins du point de vue de l'espace politique qu'ils occupent, même si certains ne l'assument pas explicitement, voire le rejette comme Alain Badiou.

C'est ce balancement « entre démocratie radicale et révolution » qui permet de comprendre, à la fois l'écho de cette gauche radicale face aux difficultés actuelles de la démocratie dans sa version libérale et les problèmes d'identités programmatiques rencontrés par ces courants politiques ou auteurs, eu égard à leurs références passées. Philippe Raynaud n'a guère d'empathie pour son sujet. Mon propos n'est d'ailleurs pas de discuter du détail de ses analyses, mais simplement d'indiquer que son constat touche juste.

On peut naturellement rétorquer que – à moins d'avoir une vision ultra-simplifiée des traditions révolutionnaires passées – il n'y a rien de très nouveau. Les révolutions ont toujours pris racines dans des contradictions « actuelles » du capitalisme (et non dans des contradictions énoncées de façon abstraite) et elles ont souvent connu des phases « démocratiques », basées sur des processus de radicalisation de la démocratie « bourgeoise » avant que ne se déploie la phase de la révolution proprement « prolétarienne ». On peut également, en oubliant cette fois les traditions révolutionnaires passées, se contenter de proclamer que, justement, être révolutionnaire, c'est être pour une démocratie radicale. Mais tout cela n'est pas très sérieux.

Ce constat d'un « balancement entre démocratie radicale et révolution » n'est pas nouveau. Il est lié, au moins pour partie, à l'impossibilité de dérouler, sinon le même, du moins un discours stratégique de même

type qui avait une certaine fonctionnalité dans les années 1970 ; quel que soit, par ailleurs, le bilan que l'on tire de cette période⁷. C'est l'un des effets de la fin du court 20^e siècle qui clôt en fait le cycle historique ouvert par la Révolution d'octobre.

Naturellement, cela ne signifie pas la fin des luttes des classes. Les grandes grèves et mobilisations de 1995 – les plus fortes depuis 1968 – vont rapidement le rappeler à ceux qui parlaient de l'émergence d'une société « pacifiée ». Par contre, le cadre historique dans lequel s'inscrivent les luttes des classes et les crises n'est plus le même. Le constat a déjà d'ailleurs donné lieu à de nombreux débats dans une partie de l'extrême gauche et du mouvement altermondialiste, tant sur cette appréciation générale que sur les nécessaires discussions « programmatiques » qui en découlent.

Ces coups de projecteur sur les années 1968 sont inévitables. Toutefois, ce livre a pour objet de traiter de la place actuelle d'une problématique de démocratie radicale – c'est-à-dire d'une problématique de souveraineté populaire basée sur l'égalité citoyenne – pour refonder un projet d'émancipation. Et qui fait de l'énoncé de l'égalité citoyenne un moment clé du procès d'universalisation des relations humaines.

Cela fait débat dans les courants politiques radicaux et altermondialistes. Il a été question d'Antonio Negri et on le retrouvera plus longuement. On peut toutefois remarquer que, tout en refusant la référence à la souveraineté populaire, Negri s'inscrit dans une problématique universaliste d'émancipation, mais elle s'incarne sans méditation dans la multitude. Par contre, certains récuse toute référence universaliste, ainsi Philippe Pignare et Isabelle Stengers. Pour eux, « l'idée d'un citoyen pensant, responsable et désintéressé, figure d'une légitimité inaliénable, aujourd'hui confisquée, mais qu'il suffirait de récupérer, est une assez peu intéressante fiction » (Pignare 2005 : 147)⁸. Bien entendu, il ne s'agit pas défendre cette version radicale-socialiste, teintée de kantisme. L'un des intérêts des textes de Claude Lefort et d'Étienne Balibar est de permettre d'en sortir.

7. Voir mon article « Orphelins d'une stratégie révolutionnaire », *Critique communiste*, n° 179, mars 2006. Ce numéro de la revue ainsi que le n° 180 (novembre 2006) comporte de volumineux dossiers de discussions sur la stratégie révolutionnaire. On peut trouver certains textes sur le site www.europe-solidaire.org.

8. Voir mon compte-rendu critique du livre dans *ContreTemps*, n° 14, septembre 2005.

Sur cette question, on se heurte toutefois à une difficulté qui tient à la forme spécifique prise par la République, comme forme particulière de l'État français ; c'est-à-dire l'État républicain comme forme française de l'État national populaire qui a commencé à se construire à la fin du 19^e siècle en Europe. On retrouvera cette catégorie qui fusionne celle d'État-nation et d'État social (État-providence) et qui permet de prendre la mesure de l'ampleur de la crise actuelle de ces formes étatiques. C'est parce que cet État est censé incarner des valeurs universalistes que *Le Monde* titre : «La République et la Nation l'emportent sur le communautarisme».

Il faut non seulement rejeter radicalement ce type de formule, mais – quel que soit le bilan que l'on tire du passé –, il est nécessaire de récuser tout discours sur la République française laissant croire qu'il s'agit de défendre la «bonne» tradition républicaine contre la «mauvaise». Dans la phase historique actuelle, la référence à l'État républicain français a fondamentalement une fonction identitaire. Naturellement, il existe des traditions politiques de cet État qui sont «progressistes», mais les catégories employées sont importantes. C'est pourquoi je parle de démocratie radicale et que, au-delà des catégories, mon attention se porte sur les conditions d'énoncé de la souveraineté populaire et de l'égalité citoyenneté.

Il ne suffit pas – comme on s'en contente trop souvent – de souligner l'écart entre le discours universaliste de la République et la réalité. Il est nécessaire de reformuler un projet d'universalisme démocratique se situant dans une perspective de citoyenneté transnationale, ouverte sur les différences, et d'un universalisme concret, comme je le développe dans le dernier chapitre du livre.

Ce faisant, on n'évite pas un débat récurrent sur les différentes expériences historiques «d'invention» de la souveraineté populaire. Avec, notamment, une opposition faite entre l'expérience de la révolution américaine qui, en quelque sorte, laisserait du jeu à la société civile, et l'expérience française, porteuse d'une étatisation (voire d'un totalitarisme) de la politique et/ou d'un volontarisme politique. Ces discussions sont réapparues dans les années 1980, portées par les tenants d'un libéralisme à la française (Furet, Rosanvallon...). En lien avec ladite crise de la souveraineté et les débats autour d'elle, ces discussions sont toujours actuelles.

Ainsi Michel Hardt et Antonio Negri renvoient à Hannah Arendt et valorisent également la problématique américaine⁹.

Le livre discute ce type d'interprétation, sans pour autant revenir sur le détail de ces histoires comparées. Et je n'ignore pas qu'il traite d'une problématique de la démocratie radicale avec des lunettes quelque peu « franco-françaises » par la façon dont il valorise la dynamique de 1789 dans la mise en mouvement de la dialectique moderne de « l'égaliberté ». Cela dit, je crois que cela correspond bien à l'expérience historique ; c'est-à-dire à la place occupée par 1789 dans l'énoncé d'une version radicale de la souveraineté populaire qui d'ailleurs aura un impact universel.

Cette radicalité – j'y reviendrai plus en détail – consiste à fonder une problématique de souveraineté populaire ayant deux caractéristiques, d'ailleurs liées entre elles. Tout d'abord, il s'agit d'une souveraineté dont la légitimité n'est pas extérieure au « social » (droit divin, droit naturel), mais participe du mouvement d'auto-institution démocratique du social. Ensuite, il s'agit d'une souveraineté égalitaire, c'est-à-dire basée sur l'égalité citoyenne.

Une telle problématique est naturellement porteuse de difficultés, voire d'apories multiples ; par exemple, l'écart entre le peuple « réel » et le peuple « légal », ou le peuple comme souverain et le peuple comme gouvernant. On verra que – à la vue du bilan des expériences passées – il faut rejeter toute politique qui vise à supprimer ces contradictions au nom d'un peuple homogène et transparent à lui-même ou d'une classe sociale (le prolétariat) porteuse tendanciellement de cette homogénéité et de cette transparence.

Cette dernière remarque me permet de conclure sur la catégorie de forme politique que l'on retrouvera tout au long de ce livre. Elle est, par exemple, sous-jacente à la distinction rappelée plus haut entre deux formes de démocratie représentative : celle organisée sur la base du suffrage universel et la démocratie des conseils ouvriers.

La politique ne participe pas de la même façon à la structuration des rapports sociaux dans toutes les sociétés ; ainsi dans celle du « socialisme

9. Voir note 23, 2e partie, chapitre 2. Dans « La démocratie n'est pas une politique », Dick Howard reprend cette thématique : « La comparaison entre les deux expériences révolutionnaires suggère que l'une, l'expérience française, cherchait à créer une identification de la société avec l'État qui en représentait l'unité, alors que l'autre, l'expérience américaine se servait de l'État (et de la Constitution) pour assurer l'autonomie des membres de la société. », *Recherches*, revue du MAUSS, n° 25, premier semestre 2005, p. 251.

réellement existant», elle jouait un rôle déterminant puisque l'économie était étatisée. Toutefois la politique n'est jamais une simple superstructure. Elle participe toujours à la mise en forme, politique justement, du social. Et cela se traduit par des institutions – en l'occurrence ici des formes de représentations – qui ont des matérialités différentes.

Le suffrage universel comme attribut de la personne caractéristique de la citoyenneté moderne n'est pas une simple extension sociologique du droit de vote. C'est une dimension décisive – car, justement, politique – du procès d'universalisation des individus. Il présuppose non seulement l'énoncé abstrait de l'égalité politico-juridique qui saisit les individus hors de toute détermination (sociale, de sexe, de «race»...), mais la construction d'un territoire spécifique (un territoire civique) et d'un pouvoir qui se dit public ; c'est-à-dire d'un pouvoir qui n'appartient à personne, ni à un individu, ni à un groupe social.

En ce sens, il existe toujours un décalage entre la société réelle et une souveraineté populaire qui se réclame de l'égalité citoyenne. Ce décalage est même à la racine de la dynamique politique de la démocratie moderne. Par contre la démocratie des conseils comme forme enfin trouvée de la «dictature du prolétariat» vise, au contraire, à supprimer ce décalage en mettant en place des formes de pouvoirs congruentes à sa base sociale¹⁰. Elle ne repose pas sur le suffrage universel puisque les individus votent en tant que membres d'un ensemble socio-économique. En fait ce n'est pas tant les individus qui sont représentés que cet ensemble socio-économique, d'où le fonctionnement pyramidal du système des conseils.

Marx, en tout cas dans ses textes de jeunesse sur l'État moderne, est sensible à ces questions, en traitant systématiquement de ces différences en tant que forme politique avec l'État de l'Ancien Régime, y compris en termes de système de représentation. Mais la tradition marxiste aura du mal à reprendre en charge cette approche pour raisonner essentiellement en terme de «contenu» de classe. La sociologie critique plus ou moins inspirée par Bourdieu n'améliore guère la situation sans jamais traiter de la forme des différents systèmes de représentation. Globalement, le cadre dominant de référence est le seul couple binaire démocratie représentative/démocratie et le traitement des systèmes de représentations comme formes politiques est parfois difficile à discuter.

10. Pour un retour plus détaillé sur les conseils ouvriers comme forme politique «enfin trouvée» de la dictature du prolétariat, voir mon article «Démocratie et émancipation», in *Marxisme et démocratie*, «Les Cahiers de Critique communiste», Paris, Syllepse, 2003.

